



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 116 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-5	2
II. Application des résolutions 50/185 et 52/129 de l'Assemblée générale	6-27	2
A. Renforcement des capacités d'assistance électorale du système des Nations Unies	6-15	2
B. Coordination avec d'autres organisations	16-22	4
C. Activités en cours	23-27	5
III. L'expérience de l'Organisation des Nations Unies	28-35	6
A. Les grandes missions de l'ONU	28-32	6
B. L'appui aux observateurs internationaux	33-34	7
C. L'assistance technique et les services consultatifs	35	7
IV. Préparer l'avenir	36-40	8
Annexe		
Récapitulation des activités d'assistance électorale, 17 septembre 1997-30 septembre 1999 .		9

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi comme suite à une demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/129 du 12 décembre 1997, rappelant les résolutions 49/190 du 23 décembre 1994 et 50/185 du 22 décembre 1995. Il a pour objet d'informer les États Membres de l'état des demandes d'assistance électorale reçues par l'Organisation des Nations Unies et des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer le soutien que l'Organisation apporte au processus de démocratisation dans les États Membres.

2. Le rapport est divisé en trois sections, où sont présentées des informations sur : a) l'application des résolutions 52/129 et 50/185 de l'Assemblée générale; b) l'expérience acquise par l'Organisation en matière d'assistance électorale au cours des deux dernières années; et c) les activités futures. On trouvera à l'annexe des renseignements détaillés sur les projets d'assistance entrepris entre le 17 septembre 1997 et le 30 septembre 1999.

3. Au cours des deux dernières années, 38 États Membres ont demandé une assistance électorale à l'ONU. Comme, dans certains cas, il a été présenté plus d'une demande par État au cours de la période considérée, il y a eu en fait un nombre total de 48 demandes. L'ampleur de l'aide demandée allait de projets d'assistance technique à court terme à Djibouti et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'organisation et à la tenue de la consultation populaire concernant l'avenir du Timor oriental. Les types de demandes reçues au cours de ces deux années ont confirmé une tendance, déterminée dans le rapport précédent (A/52/474), selon laquelle le nombre de missions de grande envergure est en baisse tandis qu'augmente le nombre de demandes d'assistance technique.

4. La création, au cours des sept dernières années, un peu partout dans le monde, de commissions électorales et d'organes administratifs nationaux permanents est l'un des principaux facteurs contribuant à cette tendance. Pour de nombreux États en cours de démocratisation, la préoccupation principale n'est plus tant d'assurer qu'une élection donnée sera ou ne sera pas crédible, mais de voir comment ils peuvent améliorer et affiner le processus électoral avec le temps. Pour maints administrateurs d'élections, les priorités sont désormais l'efficacité et la rentabilité. Avec l'augmentation des ressources et des compétences disponibles au niveau national, l'assistance internationale peut être mieux ciblée pour appuyer et compléter les capacités nationales existantes. Si l'on prend le type de requête qu'envoient actuellement les États Membres, il est clair que l'assistance électorale de l'ONU est en train d'évoluer :

alors qu'auparavant il s'agissait d'aider une seule opération électorale, on appuie à présent les institutions et les processus électoraux nationaux dans le cadre d'une perspective plus large et à plus long terme.

5. L'expérience acquise à ce jour par de nombreux États Membres dans l'utilisation d'élections comme moyen pacifique de prise de décisions et d'instauration de la confiance au niveau national est un autre facteur dans l'évolution des besoins d'assistance électorale. Dans nombre de cas, les élections ont constitué un point focal de communication et de coopération entre différents groupes nationaux, encourageant l'expression de vues et d'opinions dans un environnement sûr et neutre. Les élections ont aussi donné l'occasion de résoudre les problèmes de façon concertée et par compromis – concertation et compromis étant parmi les éléments clefs d'un gouvernement efficace. Les efforts déployés par les États Membres pour renforcer leurs institutions démocratiques montrent clairement qu'ils sont convaincus que les processus électoraux contribuent à l'établissement à long terme de sociétés pacifiques et stables.

II. Application des résolutions 50/185 et 52/129 de l'Assemblée générale

A. Renforcement des capacités d'assistance électorale du système des Nations Unies

6. Étant donné la variété croissante des demandes d'assistance électorale, la coopération au sein du système des Nations Unies a été élargie. On s'attache surtout à concerter les efforts et à éviter les doubles emplois. Au cours des deux dernières années, la coopération entre la Division de l'assistance électorale, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les Volontaires des Nations Unies s'est intensifiée, et un certain nombre de projets novateurs ont été lancés.

7. La Division de l'assistance électorale continue d'apporter un appui direct au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui est chargé de coordonner les activités d'assistance électorale des Nations Unies. En août 1998, un nouveau directeur a été nommé à la tête de la Division, après un hiatus de deux ans et demi. Peu après, le personnel de la Division a procédé à un examen et une évaluation formels des activités menées depuis sa création en 1992 et examiné les priorités pour les travaux à venir. Pour aider encore à la planification, le Département a demandé au Bureau des services de contrôle interne de

mener une évaluation approfondie des programmes et activités de la Division (E/AC.51/1999/3, annexe, et Corr.1). En se fondant sur les évaluations de la Division, les consultations avec les partenaires internes et externes et les recommandations du Bureau, la Division réoriente actuellement ses activités de façon à mieux répondre aux besoins exprimés par les États Membres. Conformément à la résolution 52/129, on s'efforce d'intensifier la coopération entre les diverses organisations participant à l'assistance électorale, et cette coopération donne l'impulsion voulue à la formulation de nouveaux projets et nouvelles méthodes d'assistance électorale. Bien que les modes d'assistance traditionnels demeurent importants, il convient de donner de plus en plus la priorité aux nouveaux besoins déterminés par les États Membres demandeurs : le renforcement des capacités nationales et l'établissement de réseaux et de partenariats dans le domaine de l'assistance électorale.

8. Au cours des deux dernières années, le nombre de demandes d'assistance électorale est resté élevé. Mais, comparées à celles de l'exercice biennal précédent, les demandes sont devenues plus sophistiquées, nécessitant souvent une combinaison de plusieurs types d'assistance, ou une assistance étalée sur une période plus longue. Les demandes présentées par les États Membres reflètent les différents stades de développement démocratique dans lequel ils se trouvent; cela étant, les missions d'évaluation des besoins ont un rôle critique à jouer dans la formulation de la réponse des Nations Unies de façon qu'elle soit appropriée. Le contexte sociopolitique et la capacité gouvernementale sont des éléments clefs à considérer lorsqu'on élabore les projets d'assistance; il convient d'évaluer les calendriers et les options pour en assurer la compatibilité avec les attentes, les traditions, les ressources et les priorités du pays. Une bonne conception des projets exige donc considérablement plus qu'une simple spécification des besoins techniques.

9. Pendant l'exercice biennal, la Division de l'assistance électorale a été chargée d'apporter son assistance à deux grandes missions : a) les préparatifs des élections dans le contexte de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA); et b) l'organisation et la tenue d'une consultation populaire sur le statut futur du Timor oriental. Cette dernière a débouché sur l'établissement, à la mi-mai 1999, de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO). Les autres demandes portaient essentiellement sur la coordination des observateurs électoraux internationaux et l'assistance technique.

10. En ce qui concerne les activités du PNUD, la Division de l'assistance électorale et la Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance du PNUD prévoient d'examiner et de mettre à jour les directives de 1996 applicables en ce qui concerne l'assistance électorale. Ces directives, établies conjointement à l'intention des coordonnateurs résidents, seront révisées de façon à tenir compte des capacités nouvelles des deux divisions et des nouvelles options ouvertes aux États Membres qui demandent une assistance. Les bureaux régionaux du PNUD à New York ont récemment établi des centres de coordination des activités électorales de façon à assurer une meilleure coordination avec la Division en ce qui concerne les activités d'assistance électorale dans les groupes de pays dont ils sont chargés. Sur le terrain, la Division de l'assistance électorale a mené une série de missions d'évaluation des besoins et a travaillé en coordination étroite avec les coordonnateurs résidents du PNUD intéressés, pour les aider à concevoir et à établir des projets d'assistance technique appropriés. Le PNUD a aussi fait largement appel au fichier d'experts que tient la Division.

11. La Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance a récemment élargi son dossier d'activités pour y inclure des études sur l'assistance électorale. Dans ce contexte, le PNUD a récemment mené à bien une étude intitulée «Electoral management bodies as governing institutions» (Les organes de gestion des élections en tant qu'institutions d'administration), qui soulignait combien il importait d'assurer que les commissions électorales soient indépendantes, permanentes et viables. L'étude donne des directives pour les programmes opérationnels concernant le développement de la capacité institutionnelle des commissions électorales.

12. Le sous-programme du PNUD appelé Volontaires des Nations Unies est un important partenaire dans la fourniture de l'assistance électorale. Les Volontaires des Nations Unies ont toujours trouvé et recruté du personnel hautement qualifié pour les missions électorales dans diverses parties du monde. Surtout en 1998-1999, ils ont donné suite à un grand nombre de demandes de personnel électoral, travaillant souvent de toute urgence pour trouver un nombre considérable de spécialistes expérimentés convenant aux besoins de telle ou telle mission. Le plus récemment, ils ont aidé le processus électoral dans des endroits aussi divers que l'Afrique du Sud, le Népal, le Niger, le Nigéria et la République centrafricaine. Pour organiser et mener la consultation populaire au Timor oriental, quelque 400 Volontaires des Nations Unies ont formé le noyau du personnel électoral. Leur compétence professionnelle et

leur dévouement ont beaucoup contribué à faire du vote du 30 août 1999 une réalité.

13. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, en collaboration avec le PNUD, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et l'International Foundation for Election Systems (IFES), a produit le premier dossier mondial d'informations sur les élections publié électroniquement (voir par. 18 ci-après). Le Département a aussi assuré un service de conseils sur place à la demande d'États Membres comme El Salvador, le Malawi, Maurice, le Mozambique, le Pakistan et la République centrafricaine.

14. Le programme de coopération technique du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue d'assurer des services consultatifs spécialisés. Au cours de l'exercice biennal passé, le Haut Commissariat a participé activement au processus électoral au Cambodge (voir A/53/400). Il a en outre apporté une assistance technique dans les domaines du droit constitutionnel et des réformes législatives, et pour établir ou renforcer un organe judiciaire indépendant et des systèmes efficaces de protection des droits de l'homme, notamment des institutions efficaces de promotion et de protection des droits fondamentaux de la personne humaine; il a aussi apporté son appui à des institutions de la société civile.

15. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a démontré son efficacité en tant qu'agent d'exécution de nombre de projets électoraux financés par le PNUD. Il offre également une gamme variée de services d'appui à la gestion administrative, notamment la gestion des projets, le recrutement du personnel affecté aux projets, l'achat de matériel et l'administration des programmes de formation. La Division de l'assistance électorale et le Bureau étudient actuellement les possibilités qu'ils ont d'établir des relations de travail mieux organisées. On peut citer comme exemple de cette coopération l'assistance qu'a récemment apportée le Bureau à l'établissement au Mexique d'un guide de l'observation des élections en format CD-ROM. L'Institut électoral fédéral et Tribunal électoral du Mexique et l'Université autonome de Mexico ont aussi contribué à ce projet. Le guide sert à former à la fois des observateurs nationaux et internationaux et sera utilisé pour observer les élections mexicaines de 2000. On prévoit de traduire ce guide en anglais et en français et de l'adapter aux situations spécifiques des différents pays pour pouvoir s'en servir dans d'autres régions du monde.

B. Coordination avec d'autres organisations

16. Au cours de l'exercice biennal passé, l'ONU a activement cherché à élargir ses relations de travail avec d'autres organisations d'assistance électorale. Nombre de commissions électorales ayant maintenant organisé plusieurs séries d'élections, leurs besoins sont devenus plus précis et plus complexes. Dans le même temps, elles sont aussi en mesure d'offrir des solutions techniques et des avis à leurs homologues dans d'autres pays et régions. Un grand nombre des nouveaux partenariats internationaux en cours de création visent en particulier à : a) donner davantage de choix pour une assistance efficace qui serait disponible en faisant appel à une organisation; et b) renforcer les capacités régionales de solution des problèmes techniques et d'échange d'informations.

17. Dans le contexte de l'observation des élections et de l'assistance technique, l'ONU a continué de travailler en collaboration étroite avec plusieurs de ses partenaires traditionnels pour assurer que les informations sur les élections nationales soient largement diffusées au niveau international. Pour les élections nigérianes de 1998-1999, l'ONU et le Commonwealth ont coordonné le déploiement des observateurs tout au long du scrutin. L'Union européenne a apporté une contribution notable au financement de la mission des Nations Unies, ainsi que des connaissances techniques essentielles pendant la phase initiale d'évaluation des besoins. Dans ses activités d'observation électorale, l'ONU continue à encourager et à promouvoir la collaboration avec des organisations internationales, en particulier l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). L'ONU a aussi tenu plusieurs consultations avec des représentants de la Francophonie sur les questions d'intérêt commun et la collaboration future.

18. Le projet d'étude sur l'administration et le coût des élections (ACE) mentionné au paragraphe 13 plus haut est le résultat de la coopération entre le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD, l'IFES et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. Conçu essentiellement à l'intention des organisateurs d'élections, le projet ACE donne des informations détaillées et une analyse des différentes solutions possibles concernant l'administration, les fonctions, les processus et les coûts des élections. Toutes les parties intéressées peuvent désormais le consulter sur CD-ROM et sur le site Web ACE (www.aceproject.org) qui a été officiellement présenté au public lors d'une démonstration et d'une conférence de presse tenues au Siège de l'Organisation des Nations Unies en octobre 1998.

19. Dans le cadre d'une autre collaboration, la Division de l'assistance électorale a travaillé avec le PNUD, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et l'IFES, à l'élaboration d'un projet de collecte d'informations sur les processus électoraux appelé EPIC (Election Process Information Collection). L'objectif en est de rassembler les informations de base sur les processus et institutions électoraux nationaux et de les mettre à la disposition des usagers intéressés sur un site Web EPIC sur Internet. Ces informations seront mises à jour périodiquement, et on y ajoutera de nouveaux renseignements dans la mesure où les ressources le permettront. Le questionnaire concernant le projet est en cours d'élaboration et sera testé au cours de l'année prochaine en tant que projet pilote dans un groupe-échantillon de pays. Sur la base de l'expérience acquise avec le projet pilote, on affinera la conception de la recherche et on l'adaptera de façon à en étendre le champ d'utilisation.

20. S'efforçant de tirer parti de leurs atouts et avantages comparatifs, la Division de l'assistance électorale, l'organisation Elections Canada, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et l'IFES ont passé en avril 1999 un accord visant à établir un consortium international de l'assistance électorale. Ce consortium, officiellement appelé Partnership for Electoral and Democratic Development (PEDD), a entrepris un projet initial au Guatemala et élaborera constamment d'autres projets. L'objectif du consortium est de fournir de nouvelles possibilités d'assistance électorale en tirant parti des divers types de connaissances et de ressources disponibles parmi ses membres. En puisant dans ce fonds commun, le consortium pourra concevoir et exécuter des projets beaucoup plus complexes et souples que ne pourrait le faire une organisation agissant isolément.

21. L'ONU a participé à l'organisation de deux conférences importantes au cours des deux dernières années. En novembre 1998, une conférence régionale a été organisée à Almaty à l'intention des administrateurs d'élections en Asie centrale. Sous le parrainage conjoint de la Division de l'assistance électorale, du PNUD, de l'IFES et de l'OSCE, une soixantaine d'administrateurs ont examiné a) comment élever les normes professionnelles de l'administration des processus électoraux; b) la transparence comme moyen de résoudre les différends électoraux; et c) les stratégies d'information des électeurs. Au niveau mondial, la Division de l'assistance électorale, Elections Canada, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et l'IFES ont coparrainé la conférence du réseau de la Global Electoral Organization (GEO) qui s'est tenue du 11 au 14 avril 1999 à l'intention de

représentants d'associations régionales d'administrateurs d'élections. Le principal objectif de cette réunion, qui a eu lieu à Ottawa, était d'encourager le travail en réseau et l'échange de données d'expérience entre les différentes associations. On a organisé des ateliers sur certaines questions techniques, et officiellement procédé à la présentation et à la démonstration du projet ACE. Cette réunion a permis de rassembler pour la première fois des administrateurs d'élections venant de différentes régions.

22. En 1999, la Division de l'assistance électorale a mis en place de nouveaux partenariats avec la Commission électorale australienne et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette collaboration est née des accords du 5 mai 1999 aux termes desquels l'ONU était chargée d'organiser et de mener une consultation populaire sur l'avenir du Timor oriental. Des bureaux de vote extérieurs ont été établis en Australie, aux États-Unis d'Amérique, à Macao, au Mozambique, au Portugal et dans d'autres régions d'Indonésie; l'OIM a assumé la responsabilité de tous les autres bureaux de vote extérieurs. Les deux organisations se sont acquittées de leurs fonctions techniques avec une efficacité et une compétence exceptionnelles, et leur coordination constante avec la MINUTO à Dili et avec le Siège de l'ONU a permis d'assurer la concordance et la transparence dans toutes les phases de la consultation populaire. On étudie actuellement d'autres possibilités de collaboration.

C. Activités en cours

23. La Division de l'assistance électorale continue de tenir un fichier d'experts électoraux, comme l'en prie l'Assemblée générale dans sa résolution 46/137 du 17 décembre 1991, et y ajoute régulièrement le nom de candidats qualifiés. Le type de demandes d'assistance ayant évolué, on s'est efforcé particulièrement d'étoffer le fichier de façon à couvrir le type de connaissances spécialisées en matière d'élections qui sont actuellement le plus demandées. En 1998, la Division de l'assistance électorale a invité plusieurs associations régionales de commissions électORALES et une quarantaine de commissions électORALES de par le monde à chercher le personnel électoral qualifié qui souhaiterait participer à des missions électORALES des Nations Unies. Les observateurs électORALES ne figurent plus sur le fichier car ils sont le plus souvent fournis par les États Membres ou les Volontaires des Nations Unies. Mais les personnes proposées pour inscription sur le fichier sont soigneusement sélectionnées et possèdent des connaissances spécialisées dans un ou plusieurs domaines concernant les élections. Le fichier continue donc de s'enrichir et

constitue une ressource essentielle pour les activités d'assistance électorale des Nations Unies.

24. Au 30 septembre 1999, le solde du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral s'élevait à un montant estimatif total de 740 350 dollars des États-Unis, ce chiffre tenant compte de toutes les contributions, qu'elles aient ou non été affectées à des fins spéciales. La plus grande partie des crédits dépensés au cours de l'exercice biennal a été allouée à des projets précis; ces contributions ont été essentielles pour l'exécution efficace et en temps voulu des programmes d'assistance électorale des Nations Unies. Dans le même temps, et en application de la résolution 52/129, la Division de l'assistance électorale a étudié de nouvelles voies de fourniture d'assistance électorale, et cherche des moyens nouveaux et plus efficaces d'aider les États demandeurs à renforcer leurs capacités électorales nationales. Un financement est toutefois nécessaire pour qu'un travail aussi novateur puisse démarrer. Le Département des affaires politiques a tenu des discussions préliminaires avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Département des affaires économiques et sociales pour fixer des objectifs de projet et des procédures de financement clairs pour l'utilisation optimale du Fonds. La Division contactera les États Membres intéressés au début de 2000 pour examiner l'état du Fonds et les perspectives de nouvelles initiatives d'assistance électorale.

25. Cherchant à tirer les enseignements de son expérience, la Division de l'assistance électorale a organisé un colloque d'un jour sur la coordination et les activités d'appui des Nations Unies concernant les observateurs internationaux des élections cambodgiennes de 1998. Le colloque était divisé en deux sections, la première rassemblant le personnel et les consultants des Nations Unies et la seconde les représentants d'autres organisations internationales qui ont aussi assisté aux élections cambodgiennes. Une réunion similaire est prévue pour faire le point de l'expérience acquise par l'ONU lorsqu'elle a organisé et mené la consultation populaire au Timor oriental.

26. L'éducation civique est depuis des années un élément standard des projets d'assistance électorale de grande envergure. À mesure qu'un plus grand nombre de commissions et d'administrateurs électoraux nationaux envisagent les préparatifs des élections périodiques dans une perspective à long terme, ils se concentrent aussi davantage sur la nécessité d'une éducation civique non seulement au moment des élections mais, ce qui importe davantage, comme activité permanente. L'éducation civique est manifestement plus qu'un programme d'information générale et exige une planification et une mise en oeuvre

minutieuses. Pour répondre à cet intérêt croissant pour l'éducation civique, la Division de l'assistance électorale prévoit de tenir au début de 2000 un séminaire qui réunira des spécialistes de l'éducation civique avec d'autres spécialistes des élections afin d'étudier les diverses possibilités d'une approche à long terme à l'éducation civique.

27. La Division de l'assistance électorale publie régulièrement un bulletin intitulé *Activités d'assistance électorale du système des Nations Unies*. Le contenu de ces bulletins est ensuite repris dans un rapport annuel que l'on peut se procurer auprès de la Division.

III. L'expérience de l'Organisation des Nations Unies

A. Les grandes missions de l'ONU

28. Au cours des deux années écoulées, l'Organisation des Nations Unies a fourni une assistance électorale dans le cadre d'une seule opération de maintien de la paix. L'assistance fournie ici portait sur plusieurs phases et plusieurs types de compétences en matière d'élections. Sur la base d'une demande initiale du Gouvernement centrafricain, la Division de l'assistance électorale a mené une mission d'évaluation des besoins en février 1998. En mars 1998, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1159 (1998) du 27 mars 1998, portant création de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). Dans ce contexte, l'ONU a fourni à la fois une assistance technique et un appui à l'observation internationale des élections législatives qui se sont déroulées le 22 novembre et le 13 décembre 1998. En 1999, le Conseil de sécurité a prié l'ONU d'aider à organiser les élections présidentielles qui se sont tenues le 19 septembre 1999. Outre les activités de la composante électorale de la MINURCA, l'ONU continue d'apporter une assistance technique aux autorités électorales dans le cadre d'un projet du PNUD. On trouvera des informations plus détaillées concernant la MINURCA à l'annexe au présent rapport et dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/1998/540, S/1998/783 et Add.1, S/1998/1203, S/1999/98, S/1999/416, S/1999/621, S/1999/788 et S/1999/1038).

29. En 1999, l'ONU a planifié et mené la deuxième mission d'organisation et de tenue d'élections de son histoire; la première était celle de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) en 1993. En mai 1999, les Gouvernements indonésien et portugais ont signé un Accord sur la question du Timor oriental et deux accords complémentaires, l'un sur les modalités de consultation populaire des Timorais au scrutin direct et l'autre

concernant la sécurité (les Accords de New York). L'objectif de la consultation populaire était de permettre au peuple timorais de décider s'il acceptait ou rejetait le cadre constitutionnel proposé pour instituer un statut d'autonomie spéciale pour le Timor oriental au sein de la République d'Indonésie. L'ONU, aux fins de s'acquitter de ses responsabilités aux termes des Accords, a établi la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) à la mi-mai 1999. La MINUTO était formée de trois principales composantes : affaires électorales, affaires politiques et police civile. Étant donné les contraintes de temps dues à la situation politique, la consultation populaire, portant sur plus de 400 000 électeurs, a été planifiée, organisée et menée en trois mois et demi, délai d'une brièveté sans précédent. Que la consultation ait pu être menée avec succès sous tant de pression est dû au dévouement et au dur labeur du personnel des Nations Unies, des volontaires et des personnes intéressées des organisations et institutions participantes, à qui il convient de rendre hommage ici.

30. Les Gouvernements australien, mozambicain, portugais et canadien ont apporté d'importantes contributions en espèces et/ou en nature pour l'organisation du vote en dehors du Timor oriental; le PNUD au Mozambique a aussi beaucoup fait pour faciliter le processus. Le centre d'information des Nations Unies à Lisbonne a apporté un appui inestimable non seulement pour le processus de vote au Portugal mais aussi pour la traduction et la publication de documents d'information des Nations Unies qui ont été utilisés par la MINUTO à Dili et dans des bureaux de vote extérieurs.

31. Le Secrétaire général a nommé une commission électorale internationale de trois membres pour superviser l'ensemble du processus de consultation. Elle était chargée de : a) veiller à ce que les procédures de vote, d'inscription et de scrutin soient menées conformément à l'Accord; et b) déterminer si, à son avis, la consultation avait réussi à refléter correctement la volonté du peuple du Timor oriental. La Commission a commencé ses travaux au début du processus d'inscription et les a poursuivis jusqu'à la fin du dépouillement des voix. Le 4 septembre 1999, la Commission a publié sa conclusion : les procédures de vote, le processus d'inscription et le scrutin s'étaient déroulés conformément aux Accords de New York, et la consultation populaire traduisait bien la volonté du peuple du Timor oriental.

32. On trouvera des informations supplémentaires sur la consultation populaire à l'annexe au présent rapport et dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de

sécurité (S/1999/595, S/1999/705, S/1999/803, S/1999/862 et S/1999/1024).

B. L'appui aux observateurs internationaux

33. Pendant la période considérée, la Division de l'assistance électorale a assuré des services de coordination et d'appui aux observateurs internationaux des élections qui ont eu lieu en Afrique du Sud, au Cambodge, au Malawi, au Népal, au Niger et au Nigéria. La plus vaste de ces opérations était celle du Cambodge, où un Groupe mixte d'observateurs internationaux de quelque 505 personnes a été déployé dans les 23 provinces du pays. Mais la demande concernant l'observation internationale est en train de changer. Dans certains États Membres, des groupes d'observateurs nationaux ont commencé à établir et à assumer un rôle actif d'observation des élections. Dans certains cas, les observateurs nationaux ont coordonné leurs travaux avec les observateurs internationaux et/ou organisé des sessions de formation avec des groupes internationaux. Par exemple, un réseau d'observateurs internationaux et nationaux a assisté aux deux phases des élections générales de mai 1999 au Népal. L'augmentation du nombre des groupes d'observateurs nationaux et leur coopération avec les organisations internationales traduisent un élément positif : la confiance nationale dans le processus électoral est en hausse.

34. Le projet d'observation le plus long qu'ait exécuté l'ONU au cours de ces deux années a été organisé sur la demande de la Commission électorale nationale indépendante du Nigéria. Sur la base d'une demande présentée en septembre 1998, le Directeur de la Division de l'assistance électorale a mené une mission d'enquête au Nigéria en octobre. À la suite de cela, l'ONU a fourni un appui général, en plusieurs étapes, au processus électoral au Nigéria. Un secrétariat de l'assistance électorale des Nations Unies a été établi en décembre 1998 aux fins d'apporter un appui logistique et méthodologique aux observateurs internationaux déployés pour observer les élections locales, les élections à l'Assemblée nationale, et les élections présidentielles tenues en décembre 1998, janvier 1999 et février 1999. Après les élections, et comme on le lui avait demandé, l'ONU apporte à présent une assistance à l'administration électorale et à l'éducation civique.

C. L'assistance technique et les services consultatifs

35. Au cours des deux dernières années, l'ONU a apporté une assistance technique en réponse aux demandes de 31 États Membres : Albanie, Arménie, Bangladesh,

Cambodge, Djibouti, El Salvador, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Indonésie, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Maurice, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République centrafricaine, Tadjikistan, Togo, Yémen et Zambie. Comme par le passé, l'assistance a porté sur des domaines tels que l'administration du processus électoral, l'établissement de budgets, la fixation de calendriers, l'inscription des électeurs, la délimitation des circonscriptions et l'informatisation. La conception des procédures de vote à l'extérieur est un nouveau domaine d'intérêt. Avec l'appui technique et les conseils de la Division de l'assistance électorale et du PNUD, des experts mexicains ont récemment établi une étude sur les options dans l'organisation d'un scrutin extérieur; des spécialistes nicaraguayens des élections ont engagé des discussions avec leurs homologues mexicains concernant les stratégies qui conviendraient à l'organisation d'un scrutin extérieur pour le Nicaragua.

IV. Préparer l'avenir

36. Au début des années 90, les activités d'assistance électorale visaient généralement à appuyer les efforts déployés pour organiser un processus électoral crédible. L'attention du public était souvent concentrée sur une seule élection, sans qu'on se soucie beaucoup du processus démocratique plus large. Mais aujourd'hui, les citoyens dans un nombre croissant de pays semblent considérer leurs élections comme un processus viable, si l'on en croit les taux de participation élevés enregistrés lors de l'inscription et les jours de vote. Étant donné l'expérience positive en matière d'élections de nombre de populations votantes, le niveau général de confiance et de foi dans le processus est en hausse. Dans nombre de cas, les élections ont contribué dans une mesure considérable à la paix et à la stabilité nationales, ce qui encourage le public à participer davantage au gouvernement et donne un moyen pacifique et efficace de résoudre les divergences. À mesure que le temps passe et avec la tenue de plusieurs élections réussies, chaque élection est maintenant considérée comme faisant partie d'un processus continu plutôt que comme un événement isolé et marquant.

37. Étant donné ce changement dans les attentes du public et l'augmentation concomitante de la capacité électorale nationale, les demandes d'assistance internationale ont aussi changé. Les missions d'évaluation des besoins seront désormais plus importantes que jamais, étant donné la diversité croissante des besoins exprimés par

les autorités électorales et le nombre croissant d'options qui s'offrent pour la fourniture de l'assistance internationale. Dans ce contexte, la conception des projets devient plus sophistiquée, et est ciblée sur des besoins particuliers auxquels on peut répondre, soit par étapes, soit en apportant un ensemble global d'assistance sur une période donnée. Il convient également d'évaluer chaque requête compte tenu de la mesure dans laquelle le bénéficiaire est disposé à incorporer et maintenir l'assistance particulière devant être fournie. Dans le même temps, la communauté internationale s'est rendu compte qu'une élection viable pouvait avoir des résultats éphémères si les conditions sociopolitiques et sécuritaires nécessaires n'étaient pas là. Les missions d'évaluation des besoins continueront donc d'être cruciales pour déterminer les paramètres fondamentaux d'une assistance électorale efficace et identifier les facteurs supplémentaires qui modifient le paysage électoral de façon plus indirecte. Mener une mission d'évaluation des besoins est le premier pas dans l'établissement d'une relation de coopération entre l'ONU et les autorités électorales nationales, essentielle pour toutes les formes d'assistance.

38. L'accent mis les années passées sur l'observation des élections est moins prononcé aujourd'hui. On se concentre à présent sur l'amélioration des processus électoraux, le renforcement des institutions électorales établies et la mise en place de réseaux d'appui entre les administrateurs d'élections. Des groupes nationaux ont assumé la tâche d'observation des élections dans maints pays. De ce fait, on demandera davantage à la communauté internationale d'aider à résoudre des problèmes techniques précis plutôt que de vérifier la légitimité d'une élection. Cette évolution marque le fait très positif de la fin d'une importante phase du développement de la démocratie dans un grand nombre de pays.

39. Pour l'ONU, la nécessité de coordonner l'assistance électorale est essentielle. Étant donné le nombre beaucoup plus élevé d'organisations actives dans ce domaine et la diversité de leurs projets, la Division de l'assistance électorale renforce actuellement son rôle de coordonnatrice de l'assistance électorale des Nations Unies. Dans ce contexte, la Division et le PNUD travaillent en collaboration étroite à élaborer des mécanismes de coopération nouveaux et plus efficaces. Les divisions techniques et opérationnelles des deux organismes doivent avoir des lignes de communication claires pour assurer aux États Membres qui demandent assistance un service optimal. Consulter régulièrement les bureaux régionaux du PNUD et établir des directives révisées pour l'assistance électorale favoriseront ces efforts.

40. L'ONU continuera également de mettre au point de nouvelles formes d'assistance permettant de répondre efficacement aux besoins en évolution des États Membres. Grâce à la collaboration avec les partenaires internes et externes, de nouvelles possibilités d'assistance électorale seront mises à disposition sur Internet, sur CD-ROM et sous de nouvelles formes d'avis intranationaux. Parmi les nouveaux domaines de collaboration et d'assistance internationale, on peut citer les cadres pour les scrutins extérieurs, les élections locales, les programmes d'éducation civique à long terme et les études techniques d'experts. Les formes traditionnelles d'assistance resteront disponibles, mais les nouvelles activités offrent toute une gamme de possibilités et d'options aux États Membres qui cherchent à renforcer encore leurs efforts de démocratisation.

Annexe

Récapitulation des activités d'assistance électorale 17 septembre 1997-30 septembre 1999

Afrique du Sud

En août 1998, la Commission électorale indépendante sud-africaine a demandé à l'ONU de lui fournir une assistance technique et de coordonner les activités des observateurs internationaux invités à suivre les élections générales prévues pour 1999. Dans le cadre du projet SAF/97/031 du PNUD, l'ONU a mis à la disposition de la Commission deux spécialistes de la logistique et des communications qui l'ont secondée jusqu'à la fin de janvier 1999.

En février 1999, la Division de l'assistance électorale a envoyé une mission en Afrique du Sud pour faire le point des préparatifs des élections, et en avril 1999 l'ONU a créé un secrétariat de l'assistance électorale, qui a coordonné les activités des 128 observateurs internationaux formant le Groupe mixte d'observateurs internationaux, à savoir, 58 observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) (originaires de 25 pays), 15 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (originaires de 9 pays) et 55 envoyés par de petites organisations et différents États. L'ONU prévoit actuellement une assistance postélectorale à l'intention de la Commission électorale.

Albanie

En août 1999, l'Organisation des Nations Unies a reçu, par l'intermédiaire du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Albanie, une demande d'assistance technique pour l'établissement des listes électorales, des élections locales devant avoir lieu en 2000. Un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale et un consultant électoral se sont rendus dans le pays à la fin du mois de septembre pour évaluer les besoins et aider à mettre au point un projet d'assistance technique.

Antilles néerlandaises

En septembre 1999, l'ONU a reçu par l'entremise de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies une demande d'assistance au Comité chargé du référendum à Sint Maarten pour la préparation et le déroulement d'un référendum prévu pour la fin de 1999 sur le statut constitu-

tionnel futur de Sint Maarten. L'ONU y a donné une suite favorable, et le Directeur adjoint de la Division de l'assistance électorale devait s'y rendre à la fin d'octobre 1999.

Arménie

À la suite de la démission du Président, le 3 février 1998, le Gouvernement arménien a demandé au Secrétaire général, le 9 février suivant, d'envoyer des observateurs des Nations Unies pour contrôler les élections présidentielles, qui devaient avoir lieu le 16 mars 1998. L'Organisation des Nations Unies a fait savoir au Gouvernement arménien que le délai dont elle disposait n'était pas suffisant pour lui permettre de participer à l'observation des élections. Elle a toutefois accepté d'apporter une assistance technique limitée par l'intermédiaire de ses bureaux du PNUD. Le premier tour des élections présidentielles a eu lieu le 16 mars 1998 et le deuxième tour le 30 mars.

Le 23 mars 1999, le Ministre arménien des affaires étrangères a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'envoyer des observateurs pour contrôler les élections à l'Assemblée nationale, qui devaient avoir lieu le 30 mai 1999. Se fondant sur les directives et les pratiques établies, l'ONU n'a pas accepté d'envoyer des observateurs mais a néanmoins proposé d'apporter une assistance technique par l'intermédiaire du système des Nations Unies. Dans le cadre du projet ARM/99/001, le Bureau du PNUD en Arménie, se fondant sur l'expérience passée, a apporté une assistance dans les domaines suivants : éducation des électeurs, formation, informatisation de la liste électorale et établissement des résultats des élections. Le PNUD a en outre apporté un appui logistique au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et a organisé régulièrement des réunions de coordination avec la communauté des donateurs et les organisations internationales qui apportaient un appui aux élections. Les élections parlementaires ont eu lieu le 30 mai 1999.

Azerbaïdjan

En juillet 1998, le Gouvernement azerbaïdjanais a invité l'Organisation des Nations Unies à observer les

élections présidentielles du 11 octobre 1998. Le Coordonnateur des activités d'assistance électorale a répondu que l'ONU n'était pas en mesure d'envoyer des observateurs mais qu'elle pouvait néanmoins fournir une assistance technique selon qu'il conviendrait pendant et après les élections. Aucune autre suite n'a été donnée à la demande.

Bangladesh

En 1998, le PNUD a continué d'apporter une assistance au secrétariat de la Commission électorale dans le cadre du projet BGD/96/018 sur le renforcement de la Commission électorale visant à une amélioration du processus électoral. Le projet avait pour but de renforcer les moyens techniques de la Commission afin d'assurer une plus grande transparence. Les activités prévues consistaient notamment : a) à mettre au point un système d'inscription sur les listes électorales; b) à renforcer l'Institut de formation électorale; et c) à élaborer un programme d'éducation civique.

Burkina Faso

En septembre 1998, le Gouvernement du Burkina Faso a demandé un soutien logistique en vue des élections présidentielles du 15 novembre 1998 et invité l'ONU à envoyer des observateurs. Faute d'un délai suffisant, l'ONU n'a pas été en mesure de donner suite à la demande du Burkina Faso.

Cambodge

Dans une lettre datée du 2 avril 1998, le Secrétaire général a accepté l'invitation du Gouvernement du Royaume du Cambodge, qui lui demandait de coordonner les activités des observateurs internationaux pendant toute la durée du processus électoral. Cette assistance venait s'ajouter à un projet d'assistance technique mené par le PNUD depuis 1997. Il s'agissait d'apporter une assistance et un appui complets à tous les observateurs internationaux. En mai, l'ONU a ouvert un secrétariat de l'assistance électorale doté, outre son siège à Phnom Penh, de quatre bureaux régionaux (Phnom Penh, Battambang, Siem Reap et Kapomg Cham). Un groupe commun d'observateurs internationaux a été créé le 1er juin. Ce groupe se composait de représentants des groupes d'observateurs de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, du Japon,

de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse, ainsi que de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Union européenne. Des observateurs ont été nommés pour une longue durée dans 11 provinces dans le cadre de la structure générale de coordination mise en place par le secrétariat de l'assistance électorale. Ces observateurs étaient chargés de surveiller l'inscription des électeurs et la campagne électorale, avant les élections à l'Assemblée nationale, qui ont eu lieu le 26 juillet 1998.

Le jour des élections, le Groupe commun d'observateurs internationaux comptait 505 observateurs au total, dont 56 avaient été nommés pour une longue durée. Ces observateurs ont couvert les élections dans 23 districts. Le Groupe commun d'observateurs internationaux a publié quatre communiqués de presse pour rendre compte du déroulement des élections. Dans le communiqué du 17 juillet, le Groupe faisait part de son inquiétude concernant l'augmentation soudaine du nombre d'observateurs nationaux accrédités par la Commission électorale nationale; dans celui du 24 juillet, il rendait compte de l'ensemble des opérations préalables aux élections; dans celui du 27 juillet il rendait compte du vote et du dépouillement du scrutin; et dans le quatrième communiqué, daté du 29 juillet, il confirmait la déclaration postélectorale. Le secrétariat de l'assistance électorale a pu mener à bien ses activités grâce à la coopération de tous les organismes des Nations Unies représentés au Cambodge et de leurs sièges respectifs (Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général au Cambodge, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier la situation des droits de l'homme au Cambodge, PNUD, Bureau des services d'appui aux projets et Volontaires des Nations Unies). Le secrétariat de l'assistance électorale a mis fin à ses activités le 15 août 1998.

Cameroun

En octobre 1997, le PNUD a reçu une requête du Gouvernement camerounais concernant l'observation des élections présidentielles du 12 octobre 1997. Le Coordonnateur des activités d'assistance électorale a demandé au PNUD de faire savoir au Gouvernement que, faute d'un délai suffisant, l'ONU n'était pas en mesure d'envoyer des observateurs.

Colombie

En mai 1999, le Gouvernement colombien a demandé à l'ONU d'envisager de lui fournir une assistance en vue d'améliorer le système électoral actuel. L'ONU a décidé de dépêcher dans le pays une mission d'évaluation des besoins chargée d'étudier les possibilités d'assistance dans ce domaine.

Congo

En février 1999, le Gouvernement congolais a demandé à l'ONU de lui apporter une assistance en prévision des élections et d'évaluer les besoins à cet égard. Le Coordonnateur des activités d'assistance électorale a répondu à cette demande en demandant des précisions sur le type d'assistance électorale envisagée et sur le calendrier des élections prévu. Aucune autre suite n'a été donnée à la demande.

Djibouti

À la suite d'une demande adressée par le Gouvernement de Djibouti en juillet 1998, le PNUD a financé les services d'un consultant juridique recruté au plan national qui a été chargé de réaliser une étude détaillée du cadre juridique, en vue des élections présidentielles de 1999.

En février 1999, le Gouvernement de Djibouti a invité l'Organisation des Nations Unies à envoyer deux observateurs aux élections présidentielles du 9 avril 1999. Le Coordonnateur des activités d'assistance électorale a répondu qu'en raison d'un délai insuffisant, l'ONU n'était pas en mesure d'envoyer des observateurs, mais que le PNUD apporterait une assistance technique limitée aux autorités électorales.

El Salvador

En septembre 1997, le Tribunal électoral suprême d'El Salvador a prié l'Organisation des Nations Unies d'apporter une assistance à l'examen et à l'amélioration du système électoral en vue des élections de 1999, en collaboration avec l'Institut fédéral électoral du Mexique. En réponse à cette demande, l'ONU a dépêché, en octobre 1997, un fonctionnaire de la Division de la gestion, de l'administration et des finances publiques (Département des affaires économiques et sociales) et une équipe de spécialistes des élections pour étudier le système électoral en vigueur. L'équipe a rencontré le Président et la Commission politique de l'Assemblée législative et les conclu-

sions de la mission ont été analysées et discutées lors d'un atelier organisé le 17 novembre auquel ont participé les partis politiques, le Tribunal électoral suprême et la communauté des donateurs. L'équipe a présenté un rapport à l'issue de sa mission.

En 1998, l'Organisation des Nations Unies a continué d'apporter une aide aux services nationaux de l'état civil en vue de l'établissement d'un système de carte nationale d'identité.

Éthiopie

En avril 1999, l'ONU a reçu, par l'intermédiaire du PNUD, une demande d'assistance en vue de la préparation des élections nationales prévues pour 2000. Le PNUD apporte actuellement l'assistance demandée.

Ex-République yougoslave de Macédoine

En janvier 1998, le Représentant spécial du Secrétaire général dans l'ex-République yougoslave de Macédoine avait reçu du Ministre de la justice une demande d'assistance consistant en l'envoi d'un spécialiste du droit et des systèmes électoraux pour aider à parachever la rédaction de la loi électorale. En conséquence, la Division de l'assistance électorale a passé un contrat avec un juriste chargé d'aider les autorités électorales du pays à revoir le texte définitif du projet de loi électorale. Le consultant a présenté un rapport à l'issue de sa mission.

Gabon

En juillet 1998, le Gouvernement gabonais a invité l'ONU à envoyer une délégation d'observateurs aux élections présidentielles qui devaient se tenir le 6 décembre 1998. L'ONU a fait savoir au Gouvernement qu'elle était disposée à envoyer une mission pour évaluer la situation politique et recommander aux autorités électorales l'assistance la plus adaptée. Le Gouvernement gabonais ayant donné sa réponse trop tard, l'ONU n'a pu dépêcher de mission.

Guatemala

En mai 1999, le Tribunal électoral suprême du Guatemala a invité l'ONU à observer les élections générales qui devaient avoir lieu en novembre 1999. L'ONU a

répondu que la Division de l'assistance électorale, par l'intermédiaire du Partenariat pour le développement des élections et de la démocratie, apporterait une aide en vue de la réforme électorale mentionnée dans les accords de paix et qu'en outre l'Organisation enverrait une mission technique au Guatemala pour organiser l'observation des élections par la communauté internationale. Comme par le passé, la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala apporterait aussi un soutien logistique limité au processus électoral.

Guinée

En janvier 1998, la Mission permanente de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies a remis au Secrétaire général un document sur les ressources financières nécessaires pour organiser les élections présidentielles en 1998. Le Coordonnateur des activités d'assistance électorale a répondu que l'ONU n'était pas en mesure d'apporter une aide financière mais qu'elle envisagerait de fournir une assistance technique si le Gouvernement guinéen le lui demandait. En mai 1998, à la suite d'une demande du Gouvernement, l'ONU a chargé un fonctionnaire de rang supérieur de la Division de l'assistance électorale d'une mission d'évaluation des besoins. Le fonctionnaire a établi un rapport qui comportait des recommandations concernant la participation de l'ONU.

Le 9 juillet 1998, une réunion consultative spéciale sur la Guinée, à laquelle ont participé une délégation dirigée par le Ministre des affaires étrangères de la Guinée et des représentants du PNUD et du Département des affaires politiques, a eu lieu au Siège de l'ONU. Il a été convenu lors de cette réunion que l'ONU pourrait, si on le lui demandait, apporter une assistance technique et coordonner les contributions des donateurs. En septembre et en décembre 1998, un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale a conduit deux missions d'assistance technique en Guinée dans le cadre du projet GUI/98/005/A/2D/31 du PNUD. En décembre, deux consultants ont été envoyés en Guinée pour assurer une assistance technique auprès du Haut Conseil aux affaires électorales.

Parallèlement à l'assistance technique, le Gouvernement guinéen a invité l'ONU, en novembre 1998, à observer les élections présidentielles qui devaient se tenir le 14 décembre 1998. L'ONU a répondu qu'en raison d'un délai insuffisant, elle n'était pas en mesure d'envoyer des observateurs.

Guinée-Bissau

En décembre 1998, l'Organisation des Nations Unies a envoyé en Guinée-Bissau une mission pluridisciplinaire chargée d'évaluer la situation générale dans le pays et de faire des recommandations concernant une éventuelle assistance de l'ONU qui aurait pour objet de faciliter l'application de l'Accord de paix d'Abuja et de soutenir les efforts de redressement et de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Dans sa résolution 1216 (1998) du 21 décembre 1998, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations sur le rôle que pourrait éventuellement jouer l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix et de réconciliation en Guinée-Bissau, y compris l'établissement rapide d'un mécanisme de liaison entre l'Organisation et le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

À la suite de la publication du rapport du Secrétaire général daté du 17 mars 1999 (S/1999/294), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1233 (1999) du 6 avril 1999, dans laquelle il appuyait la décision du Secrétaire général de créer un Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui serait dirigé par un représentant du Secrétaire général (S/1999/232) et qui offrirait un cadre et une direction politiques pour l'harmonisation et l'intégration des activités du système des Nations Unies en Guinée-Bissau durant la période de transition devant précéder la tenue d'élections législatives et présidentielles et faciliterait, en étroite collaboration avec les parties concernées, la CEDEAO et l'ECOMOG, ainsi que d'autres partenaires nationaux et internationaux, l'application de l'Accord d'Abuja. M. Samuel Nana-Sinkam a été nommé Représentant du Secrétaire général en avril 1999 et un expert a été désigné par la Division de l'assistance électorale pour le conseiller au sujet des questions électorales. Les activités électorales du Bureau d'appui des Nations Unies ont été décrites en détail dans les rapports que le Secrétaire général a présentés au Conseil de sécurité (S/1999/741 et S/1999/1015).

En outre, à la demande du Gouvernement guinéen et dans le cadre du projet du PNUD GBS/97/007, l'ONU apporte une assistance technique aux différents stades du processus électoral et assurera la coordination des activités des observateurs internationaux. Une équipe technique composée d'un conseiller technique en chef et de spécialistes de l'informatisation et de la logistique des élections, de l'établissement des listes électorales et de l'éducation civique aide la Commission électorale nationale à organiser les élections, dont la date a été fixée au 28 novembre 1999.

Guinée équatoriale

En mai 1998, le Gouvernement de la Guinée équatoriale a demandé à l'ONU de coordonner l'activité des observateurs internationaux qui devaient contrôler les élections législatives prévues pour novembre 1998 et d'apporter une assistance en vue de mobiliser les ressources nécessaires. L'ONU a fait savoir qu'elle était disposée à envoyer dès que possible une mission d'évaluation des besoins pour évaluer l'état de préparation des élections et la situation politique dans le pays. Le Gouvernement n'a pas donné de réponse et les élections ont été ultérieurement reportées à 1999.

En janvier 1999, le Gouvernement de la Guinée équatoriale a invité l'ONU à envoyer des observateurs aux élections législatives qui devaient se tenir le 7 mars 1999. En raison d'un délai insuffisant, l'ONU n'a pas été en mesure d'envoyer des observateurs.

Guyana

L'ONU a apporté une assistance technique à la Commission électorale du Guyana de mars 1996 à décembre 1997 dans le cadre d'un projet du PNUD (GUY/96/001). En août 1997, un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale s'est rendu dans le pays pour apporter de nouveaux conseils concernant la planification et l'organisation des élections.

En septembre 1997, le Gouvernement guyanien a invité l'Organisation des Nations Unies à envoyer des observateurs pour contrôler le déroulement des élections. La Commission électorale a en outre prié l'Organisation de coordonner les activités des observateurs internationaux et de leur apporter un appui. En réponse à cette demande, l'ONU a accepté d'envoyer un spécialiste des élections dans le cadre du projet d'assistance technique susmentionné. Les élections au Parlement et au Conseil démocratique régional se sont tenues le 15 décembre 1997.

Haïti

En avril 1999, un fonctionnaire de rang supérieur de la Division de l'assistance électorale a conduit une mission d'évaluation des besoins en Haïti à la demande de la Commission électorale provisoire et a présenté un rapport. En mai 1999, un projet du PNUD (HAI/99/008) a été mis en place et deux consultants électoraux ont été déployés pour aider la Commission électorale provisoire à préparer

les élections. Des Volontaires des Nations Unies ont été en outre déployés auprès des départements haïtiens pour assister les membres de la Commission. Le premier tour des élections législatives doit avoir lieu le 7 novembre 1999 et le deuxième tour le 12 décembre 1999.

Honduras

En septembre 1997, le Tribunal électoral national du Honduras a prié l'Organisation des Nations Unies de lui fournir une assistance technique pour la préparation des élections devant se tenir la même année. En octobre 1997, un fonctionnaire du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation a conduit une mission d'évaluation dans le pays. Conformément aux recommandations formulées à la suite de cette mission, un bureau d'appui pour l'observation diplomatique des élections a été créé dans le but de contribuer à la coordination des activités des observateurs internationaux présents pour les élections présidentielles, législatives et municipales organisées le 30 novembre 1997.

Indonésie

En février 1999, le Gouvernement indonésien et le PNUD ont conclu un accord d'assistance technique en vertu duquel le PNUD était chargé de coordonner l'assistance technique internationale offerte pour les élections législatives du 7 juin 1999. Un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale s'est rendu sur place pour juger de l'assistance à fournir.

Kirghizistan

En octobre 1998, le Gouvernement a invité l'Organisation des Nations Unies à observer le déroulement d'un référendum sur l'introduction d'amendements et d'ajouts à la Constitution de la République kirghize prévu le 17 octobre 1998. L'Organisation des Nations Unies lui a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de dépêcher des observateurs dans des délais aussi courts.

En mars 1999, les autorités électorales kirghizes ont prié l'Organisation des Nations Unies de coordonner l'assistance offerte tant par l'Organisation que par les donateurs à l'occasion des élections présidentielles et législatives prévues pour l'an 2000. En août 1999, la Division de l'assistance électorale a dépêché sur place une mission d'évaluation des besoins chargée de déterminer le

type d'assistance que l'Organisation des Nations Unies pourrait fournir. La mission a présenté un rapport.

Lesotho

À la suite de la demande formulée par le Gouvernement au début de 1997, l'Organisation des Nations Unies a fourni une assistance technique à la Commission électorale indépendante du Lesotho conformément aux dispositions du projet LES/007/A/07/31 du PNUD intitulé «Appui technique offert à la Commission électorale indépendante». Deux spécialistes de la planification et de la logistique des élections ont aidé la Commission à préparer les élections législatives du 23 mai 1998. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies a, par l'intermédiaire du PNUD, contribué à la coordination des activités des observateurs internationaux invités par le Gouvernement du Lesotho.

En 1999, la Division de l'assistance électorale a conduit deux missions d'évaluation au Lesotho pour juger des besoins de l'Autorité politique intérimaire et de la Commission électorale indépendante dans le cadre de la préparation des élections législatives de l'an 2000.

Malawi

À la fin du mois de juillet 1998, un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale a conduit une mission d'évaluation des besoins au Malawi afin de débattre avec les autorités de la possibilité pour l'Organisation des Nations Unies d'offrir son assistance à la Commission électorale fraîchement nommée. Le 12 août 1998, la Commission a officiellement demandé l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour les élections de 1999 ainsi que pour la coordination des activités des observateurs internationaux invités à suivre les élections.

En novembre 1998, l'Organisation des Nations Unies a dépêché un spécialiste des élections chargé de prêter une assistance logistique à la Commission en application des dispositions du projet MLW/96/002 du PNUD. Comme suite à une autre demande formulée par la Commission, l'Organisation des Nations Unies l'a également aidée à constituer une équipe de consultants de haut niveau chargée de coordonner l'observation des élections présidentielles et législatives du 15 juin 1999.

Maurice

En novembre 1997, le PNUD a informé le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, chargé de coordonner les activités d'assistance électorale, que le Gouvernement mauricien avait demandé une assistance technique pour la révision et la réforme de ses règles et procédures électorales. En février 1998, l'Organisation des Nations Unies a dépêché sur place un conseiller principal du Département des affaires économiques et sociales chargé de conduire une mission d'évaluation des besoins. Sur recommandation de la mission, un groupe d'experts de haut niveau a été dépêché dans le pays pour observer les élections partielles du 5 avril 1998 dans le but d'entreprendre une étude approfondie sur les procédures en place et de fournir des conseils sur les améliorations à apporter au processus électoral.

Mexique

En 1998 et 1999, l'Organisation des Nations Unies a continué de fournir une assistance technique aux autorités électorales mexicaines et un haut responsable de la Division de l'assistance électorale a conduit plusieurs missions techniques dans le pays. Dans le cadre du projet MEX/94/001 du PNUD, un manuel de formation sur l'observation des élections a été élaboré à l'intention des groupes d'observateurs locaux. Il est disponible sur CD-ROM. On a lancé un autre projet, MEX/98/006, intitulé «Renforcement de la culture démocratique, du processus électoral et de la gouvernabilité», dans le cadre duquel des conférences sur le vote des expatriés et sur la participation des enfants et des jeunes au processus électoral ont été organisées. Un nouveau projet, MEX/99/005, qui concerne les élections de l'an 2000, est en cours d'élaboration.

Mozambique

En février 1999, le Gouvernement du Mozambique a prié l'Organisation des Nations Unies de coordonner l'assistance offerte par la communauté des donateurs aux autorités électorales dans le cadre des élections législatives de 1999. En mars 1999, un haut responsable de la Division de l'assistance électorale a conduit une mission d'évaluation des besoins et a contribué à la révision d'un projet du PNUD qui est actuellement mis en oeuvre avec la coopération du Bureau des services d'appui aux projets.

Népal

En février 1999, la Commission électorale du Népal a prié l'Organisation des Nations Unies de coordonner et d'appuyer les activités des observateurs internationaux présents pour les élections législatives de mai 1999. Après s'être assurée des conditions de base et de la faisabilité de l'opération, l'Organisation des Nations Unies a créé, en coopération étroite avec le PNUD, un secrétariat de l'assistance électorale des Nations Unies au Népal, composé exclusivement, à l'exception du coordonnateur des Nations Unies, d'experts népalais. Le secrétariat a coordonné les activités du groupe mixte d'observateurs internationaux, composé de 63 observateurs (31 équipes) de 13 nationalités différentes. Tout au long du processus électoral, des efforts particuliers ont été faits pour coordonner les activités de ces observateurs avec celles des observateurs népalais. Pour des raisons de sécurité, les élections se sont déroulées en deux phases, chacune étant observée par un réseau d'observateurs internationaux et nationaux. Au cours de la première phase, le 3 mai 1999, les observateurs internationaux se sont rendus dans 51 circonscriptions sur 91, les groupes nationaux d'observateurs étant déployés dans l'ensemble des circonscriptions. Le Groupe mixte d'observateurs internationaux et les groupes nationaux d'observateurs ont publié, le 4 mai 1999, une déclaration conjointe dans laquelle ils indiquaient que le vote s'était, dans l'ensemble, déroulé sans heurts, calmement, dans un climat de confiance. Au cours de la deuxième phase, le 17 mai, le Groupe mixte d'observateurs internationaux a observé le déroulement des élections dans 55 circonscriptions sur 109. La déclaration publiée le 18 mai indiquait que les élections, libres et régulières, s'étaient déroulées de manière pacifique et calme aux bureaux de vote visités par les observateurs internationaux. Le projet étant terminé, le secrétariat de l'assistance électorale des Nations Unies au Népal a été fermé le 31 mai 1999.

Nicaragua

En février 1998, le Gouvernement du Nicaragua a invité l'Organisation des Nations Unies à fournir des observateurs pour les élections régionales prévues le 1er mars 1998 dans la province de la Côte atlantique. L'Organisation des Nations Unies lui a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de dépêcher des observateurs dans des délais aussi courts.

En réponse à une nouvelle demande des autorités électorales du Nicaragua (*Consejo Supremo Electoral*) en juin 1998, l'Organisation des Nations Unies a mis sur pied

une mission, dirigée par un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale, chargée d'étudier la possibilité de mettre en place un projet du PNUD intitulé «Le vote des Nicaraguayens résidant à l'étranger». La mission a présenté un rapport.

Niger

En août 1998, le Gouvernement nigérien a demandé une assistance technique pour les élections locales prévues le 22 novembre 1998. Les élections ont par la suite été reportées à 1999 et aucune mesure n'a été prise.

En juin 1999, le Gouvernement a demandé, par l'intermédiaire du PNUD, l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour les préparatifs des élections présidentielles et législatives fixées cette fois au 17 octobre 1999. Le Directeur adjoint de la Division de l'assistance électorale a conduit une mission d'évaluation des besoins en juillet 1999 et a contribué à l'élaboration d'un projet d'assistance technique, dans le cadre du projet NER/97/001 du PNUD, qui comprend l'offre d'une assistance technique à la Commission électorale et la coordination des activités des observateurs internationaux.

Nigéria

Lorsqu'il a pris le pouvoir après la mort soudaine du général Abacha en juin 1998, le général Abdulsalami Abubakar a annoncé le 20 juillet 1998 que la transition vers un gouvernement civil et démocratique serait terminée le 29 mai 1999 au plus tard. Il a en conséquence fixé le calendrier des élections. Le 30 septembre, la Commission électorale nationale indépendante du Nigéria a officiellement demandé à l'Organisation des Nations Unies de lui offrir une assistance électorale. L'Organisation des Nations Unies a accédé à cette demande et a offert sa contribution dans les domaines suivants : a) coordination d'ensemble des activités électorales et des contributions des donateurs internationaux; b) détachement à long terme d'un conseiller technique auprès de la Commission électorale; c) coordination et appui des activités des observateurs électoraux à long et à court terme.

Après une mission d'évaluation, en septembre/octobre, et une mission de démarrage, en novembre, un conseiller technique principal des Nations Unies a pris ses fonctions à la fin du mois de novembre. Une coordination étroite a été instaurée entre les différentes organisations internationales fournissant une assistance technique.

Les donateurs ont été engagés à offrir leur appui aux activités des Nations Unies et, par le biais du mécanisme des Nations Unies, à la Commission électorale. La Commission européenne et l'Organisation des Nations Unies ont signé un mémorandum d'accord fixant les modalités de leur coopération dans le cadre du processus électoral. Un secrétariat de l'assistance électorale des Nations Unies, dont le personnel a été fourni par les Volontaires des Nations Unies, a été mis en place en décembre. À la mi-décembre, les Volontaires des Nations Unies ont déployé une première équipe de 12 membres internationaux et 12 membres nationaux chargée de créer les structures régionales du secrétariat.

Les élections locales se sont déroulées le 5 décembre 1998. Neuf partis politiques étaient en lice. Les observateurs indépendants ont jugé que le vote s'était déroulé normalement, malgré plusieurs problèmes techniques. L'élection des gouverneurs et des assemblées a eu lieu le 9 janvier 1999, les élections à l'Assemblée nationale le 20 février et les élections présidentielles le 27 février 1999. Le nouveau président a prêté serment le 26 mai 1999.

Dans le cadre du mandat du secrétariat de l'assistance électorale des Nations Unies, un appui logistique et méthodologique a été apporté aux observateurs internationaux chargés d'observer les élections législatives et présidentielles. Sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, 123 observateurs électoraux de l'Union européenne, du Canada, de la Norvège et du Japon se sont rendus dans 845 bureaux de vote dans les 36 États nigériens, y compris le territoire de la capitale fédérale.

Après les élections, le secrétariat a conservé une petite équipe d'experts chargée de surveiller la situation électorale au cours de la période précédant le transfert des pouvoirs au gouvernement civil et d'étudier les modalités selon lesquelles l'Organisation des Nations Unies pourrait appuyer à long terme le processus de démocratisation. Trois types d'activités postélectorales ont été lancées : a) évaluation internationale conjointe des enseignements tirés et recensement de nouveaux domaines d'assistance à la Commission électorale; b) campagne médiatique par l'intermédiaire de la Commission électorale; c) conception et mise en oeuvre d'un projet d'éducation civique à long terme. La Division de l'assistance électorale continuera de coordonner les activités d'assistance postélectorale en étroite coopération avec les programmes de gouvernance mis en place par le PNUD au Nigéria.

Ouganda

En juin 1999, le Gouvernement ougandais a demandé au PNUD de coordonner les ressources fournies par les donateurs pour l'organisation de cours d'éducation civique en prévision du référendum de 2000 sur le système de gouvernance. L'ONU a accepté d'apporter un appui technique au référendum et de coordonner les activités des donateurs.

Pakistan

Dans le cadre du projet PAK/96/011 du PNUD, un conseiller principal du Département des affaires économiques et sociales a conduit deux missions au Pakistan en 1998 dans le but d'offrir des conseils pour la mise en place d'un projet comprenant les volets suivants : a) amélioration de la participation électorale, l'accent étant mis sur les femmes; b) informatisation des listes électorales; c) renforcement des capacités de la Commission électorale; d) programmes de formation. Le projet a débuté en 1999.

République centrafricaine

À la suite d'une demande du Gouvernement de la République centrafricaine, qui souhaitait que l'ONU apporte une assistance à la préparation et au contrôle des élections prévues pour septembre 1998 et octobre 1999, la Division de l'assistance électorale a dépêché en février 1998 une mission d'évaluation des besoins dans le pays. La mission avait pour mandat de déterminer comment l'ONU pourrait apporter une assistance en vue de la tenue d'élections libres, régulières et crédibles, dans le cadre de l'opération de maintien de la paix proposée. La mission a présenté un rapport dans lequel figurait des recommandations à l'intention du Coordonnateur des activités d'assistance électorale et du Conseil de sécurité.

Le 27 mars 1998, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1159 (1998) portant création de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). La Mission avait notamment pour mandat initial de fournir des conseils et un appui technique aux organismes électoraux nationaux en ce qui concernait le code électoral et les moyens à mettre en oeuvre pour organiser les élections législatives prévues pour août/septembre 1998. La composante électorale de la MINURCA a été mise en place en mai 1998.

Par sa résolution 1201 (1998) du 15 octobre 1998, le Conseil de sécurité a ultérieurement prorogé le mandat de la MINURCA et a chargé la Mission d'assurer le transport

des accessoires et du matériel électoraux dans les lieux sélectionnés, d'assurer la sécurité du matériel et celle des observateurs électoraux internationaux et de conduire une opération d'observation internationale limitée mais appropriée des premier et second tours des élections législatives. Les deux tours ont eu lieu le 22 novembre et le 13 décembre 1998.

Le 26 février 1999, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1230 (1999) par laquelle il décidait de proroger le mandat de la MINURCA et autorisait la Mission à exercer un rôle de soutien dans la conduite des élections présidentielles. Pour donner suite à cette résolution, la Division de l'assistance électorale a chargé une mission, en mars 1999, de mettre au point un plan des opérations. L'équipe chargée de la mission comportait un spécialiste des listes électorales. En avril 1999, la composante électorale de la MINURCA a été rétablie et a repris ses activités. Les élections présidentielles ont eu lieu le 19 septembre 1999.

Les activités électorales de la MINURCA sont décrites plus en détail dans les rapports que le Secrétaire général a présentés au Conseil de sécurité (voir par. 28 du présent rapport).

En plus des activités de la composante électorale de la MINURCA, l'ONU a apporté une assistance technique aux autorités électorales en vue de la préparation des élections législatives et présidentielles, dans le cadre du projet CAF/98/004 du PNUD, mis en place en juillet 1998.

République démocratique du Congo

En octobre 1998, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a demandé à l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du PNUD, un financement en vue de réaliser un recensement électoral en prévision d'un référendum et d'élections générales en 1999. La demande a été transmise au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour qu'il y donne suite, étant donné qu'aucun recensement de la population n'existait.

République-Unie de Tanzanie

En mai 1999, la Commission électorale nationale tanzanienne a demandé à l'ONU de lui prêter son appui pour les élections générales prévues pour octobre 2000. En août 1999, la Division de l'assistance électorale a envoyé en Tanzanie une mission d'évaluation des besoins pour

voir dans quelle mesure l'ONU pourrait fournir une telle assistance et présenté un rapport recommandant que de nouvelles mesures soient prises.

Sahara occidental

Un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale s'est rendu au Sahara occidental en février 1998, pour voir où en étaient les préparatifs du référendum qui devait avoir lieu en décembre 1998. Un rapport a été présenté au point de contact. Aucune autre mesure n'a été prise.

Sao Tomé-et-Principe

En octobre 1998, le Gouvernement a invité l'ONU à envoyer des observateurs suivre les élections législatives prévues pour le 8 novembre 1998. L'ONU a répondu qu'elle ne serait pas en mesure de le faire à si bref délai.

Tadjikistan

D'avril à la mi-août 1998, un spécialiste des questions électorales désigné par la Division de l'assistance électorale et envoyé par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) avait conseillé le Représentant spécial du Secrétaire général, à la demande duquel la Division a envoyé en février/mars 1999 un consultant hors classe en mission exploratoire pour conseiller les autorités tadjikes, la MONUT et l'OSCE sur les modalités et les possibilités de participation de la communauté internationale au déroulement du scrutin. Cette mission exploratoire a abouti à la présentation d'un rapport recommandant l'adoption de nouvelles mesures.

En mai 1999, une mission s'est rendue au Tadjikistan pour évaluer les lois et règlements électoraux en prévision des élections et a présenté un rapport. Une deuxième mission, en août 1999, a été chargée d'évaluer le cadre général des élections.

Timor oriental

Le 5 mai 1999, les Gouvernements indonésien et portugais ont signé un accord sur la question du Timor oriental. Dans le cadre de cet accord, il était demandé au Secrétaire général de soumettre aux Timorais de l'Est, y compris ceux qui se trouvaient en dehors du territoire, pour

examen et approbation ou rejet, par voie de consultation populaire directe au suffrage universel et au scrutin secret, un projet de cadre constitutionnel prévoyant pour le Timor oriental une autonomie spéciale au sein de la République unitaire d'Indonésie.

Suite à cette demande, la Mission des Nations Unies pour le Timor oriental (MINUTO) a été créée à la mi-mai en vue de l'organisation et du déroulement de la consultation. Quelque 200 bureaux d'inscription ont été désignés sur le territoire du Timor oriental; à l'extérieur, des bureaux d'inscription ont été établis ailleurs en Indonésie (Jakarta, Yogyakarta, Surabaya, Denpasar, Ujung Pandang) et en Australie (Sydney, Darwin, Perth, Melbourne), ainsi qu'à Lisbonne, Maputo, Macao et New York. L'ONU a fait appel aux services de la Commission électorale australienne pour le scrutin en Australie et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour les autres bureaux de vote situés hors du Timor oriental.

Les Gouvernements indonésien et portugais ont accepté un quota de 50 observateurs officiels pour chaque partie. Plus de 1 200 observateurs d'organisations non gouvernementales et de gouvernements ont été accrédités auprès de la MINUTO. Un code de conduite officiel pour les observateurs a été approuvé et distribué.

L'inscription sur les listes électorales a commencé le 16 juillet et elle s'est terminée le 6 août au Timor oriental et le 8 août partout ailleurs. Les listes établies par ordinateur ont été affichées à l'intention des électeurs, qui ont pu les consulter et les contester à partir du 17 août pendant cinq jours. Le vote a eu lieu le 30 août 1999, et les résultats ont été proclamés le 4 septembre 1999.

Togo

En mars 1998, le Gouvernement togolais avait adressé séparément à l'ONU deux demandes d'assistance électorale, l'une de soutien matériel et financier pour la préparation des élections prochaines, l'autre d'envoi d'observateurs pour suivre l'élection présidentielle du 21 juin 1998. L'ONU a répondu qu'il ne lui restait pas suffisamment de temps pour être en mesure d'envoyer des observateurs suivre cette élection. En revanche, elle a, par l'intermédiaire du PNUD, fourni une assistance technique limitée à la Commission électorale nationale sous la forme d'un soutien logistique et en organisant des cours d'éducation civique.

En mars 1999, l'ONU a reçu du Gouvernement une demande d'envoi de deux observateurs pour suivre les

élections législatives prévues les 21 mars (premier tour) et 4 avril 1999 (second tour). Elle a répondu qu'elle ne pourrait pas l'organiser en si peu de temps.

Ukraine

En septembre 1999, le Gouvernement ukrainien a invité l'ONU à observer l'élection présidentielle prévue pour le 31 octobre 1999. L'Organisation lui a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure d'organiser en si peu de temps l'envoi d'observateurs.

Venezuela

En avril 1998, un fonctionnaire du Département des affaires économiques et sociales s'était rendu en mission au Venezuela pour voir dans quelle mesure l'ONU pourrait prêter son appui au Conseil électoral national.

En octobre 1998, le Gouvernement vénézuélien a invité l'ONU à suivre l'élection présidentielle du 6 décembre 1998. L'ONU a répondu qu'elle ne pouvait pas en si peu de temps organiser l'envoi d'observateurs.

Yémen

En 1998, dans le cadre du projet YEM/96/002 (toujours en cours) du PNUD, le représentant résident du PNUD a demandé à la Division de l'assistance électorale de charger une mission d'évaluation des besoins de mesurer les capacités de la Commission électorale supérieure et de recommander au PNUD et à la communauté des donateurs des moyens de les renforcer en vue des élections présidentielles et locales de 1999 et des élections législatives de 2001. C'est ainsi qu'en décembre 1998 et en février 1999, un fonctionnaire de la Division a effectué deux missions distinctes au Yémen. À partir de février 1999, un consultant engagé à cet effet a secondé le PNUD pour les questions électorales. L'élection présidentielle a eu lieu le 23 septembre 1999.

Zambie

En décembre 1998, la Commission électorale zambienne a demandé au PNUD de lui prêter son appui en lui fournissant la logistique et les matériels nécessaires à la conduite des élections locales qui devaient se tenir le 30 décembre 1998. En conséquence, le PNUD a établi un

fonds d'affectation spéciale pour acheminer les fonds fournis par la communauté des donateurs à cette fin.

En juin 1999, l'ONU a reçu du Gouvernement zambien une demande de soutien des élections présidentielle et législative prévues pour 2001. La Division de l'assistance électorale a effectué une mission d'évaluation des besoins en août 1999 et présenté un rapport recommandant l'adoption de mesures supplémentaires.
